



Bilan de la consultation sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants



Mot de la ministre

La prestation de programmes d'éducation de la petite enfance et les services de garde de jeunes enfants sont une priorité pour notre gouvernement. Nous sommes déterminés à édifier, en concertation avec les Yukonnais et les Yukonnaïses, un système répondant aux besoins des enfants, des familles et de l'ensemble de la population.

En 2018-2019, dans le but de dégager les priorités en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au Yukon, le ministère de la Santé et des Affaires sociales a approché les parties intéressées par le truchement de sondages, d'assemblées et de courriels. Cette consultation a été réalisée grâce à l'aide financière de l'Accord Canada-Yukon sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Les résultats de la consultation sont présentés dans notre rapport, s'intitulant **Bilan de la consultation sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants**.

Une aide financière de plus de 7 millions \$ a été versée au Yukon entre 2017 et 2020 en vertu de l'Accord Canada-Yukon. Comme toujours, nous sommes reconnaissants envers le gouvernement du Canada pour cette aide financière.

L'Accord a tout récemment été renouvelé pour une année supplémentaire, soit l'exercice 2020-2021. Notre objectif est de négocier un nouvel accord pluriannuel avec le gouvernement du Canada qui nous permettrait de continuer d'appuyer des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables, accessibles, inclusifs, novateurs et de haute qualité au Yukon.

Nous avons affecté les fonds de l'Accord à plusieurs des priorités relevées dans le cadre de la consultation, notamment :

- l'accès à des services de garde d'enfants de haute qualité dans un cadre pédagogique adapté aux besoins de notre population;
- la viabilité des services de garde agréés dans les collectivités rurales;
- l'abordabilité de l'éducation de la petite enfance et des services de garde d'enfants;
- la formation et le maintien en poste des éducateurs de la petite enfance;
- les services supplémentaires, comme les services sur demande, les heures d'ouverture prolongées et l'ouverture le weekend.

Nous prenons également des mesures pour répondre aux préoccupations mentionnées dans le rapport.

Nous avons consulté les Premières nations du Yukon et d'autres intervenants au sujet du cadre pédagogique. Dans le but d'assurer la cohérence des services et de faciliter la transition vers l'école, nous élaborons un cadre pédagogique qui sera complémentaire au programme d'études du primaire du ministère de l'Éducation.

Nous avons mis sur pied un programme de bourses qui ouvre de nouvelles options aux éducateurs de la petite enfance en matière de formation. Une subvention a été accordée au Collège du Yukon (désormais l'Université du Yukon) pour offrir des formations en éducation précoce et en garde des jeunes enfants dans les collectivités. La Yukon Child Care Association a reçu une aide financière pour offrir des séminaires de formation de deux jours aux éducateurs de la petite enfance.

Les Premières nations du Yukon et d'autres intervenants issus du milieu rural ont affirmé que la viabilité est un enjeu prioritaire dans leur milieu. Nous avons mis sur pied une stratégie de financement pour deux garderies agréées sans but lucratif du Yukon : la Watson Lake Daycare et la Little Blue Early Child Care and Learning Centre, à Dawson. Le programme pilote de deux ans, mis en œuvre en juillet 2020, procure une aide financière pour les dépenses opérationnelles et un complément aux frais de garde des parents.

Nous savons combien il peut être coûteux d'offrir un service de garde agréé. C'est pourquoi nous avons majoré la subvention directe de fonctionnement afin de pouvoir remettre directement des fonds supplémentaires aux fournisseurs de programmes de garde d'enfants agréés.

Plusieurs Yukonnais et Yukonaises souhaitent un service de garde d'enfants universel, sous une forme ou une autre. Comme le premier ministre Silver l'a annoncé le 15 juillet 2020, nous commençons l'ébauche d'un tel programme qui allégera le fardeau financier des familles et des gardiens et qui multipliera le nombre de programmes d'apprentissage et de garde de qualité auxquels les jeunes enfants ont accès.

Le plan d'action présenté en détail dans le rapport aidera le Ministère à améliorer et à élargir les programmes existants ainsi qu'à concevoir et à mettre en œuvre des programmes et des services répondant aux besoins. D'autres occasions de répondre aux recommandations se présenteront sous peu.

Le rapport est donc le fruit d'une consultation et d'une collaboration soutenues, lesquelles ont fait intervenir les Premières nations du Yukon, les parties intéressées des collectivités, les parents, les gardiens, les éducateurs de la petite enfance, ainsi que les propriétaires et les exploitants agréés qui fournissent des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Merci à tous et à toutes pour cette importante participation.

Je souhaite également exprimer toute ma reconnaissance envers les employés de la fonction publique yukonnaise, qui ont travaillé à l'élaboration et à la réalisation de l'enquête et à l'analyse des données, et, plus particulièrement, envers l'équipe de la Section des services de garderie, pour son dévouement aux projets qui ont été lancés par la suite.

Mahsi.



La ministre de la Santé et des Affaires sociales,

Pauline Frost

Sommaire

L'accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants conclue entre le Canada et le Yukon en 2017 prévoit un financement de plus de 7,173 millions de dollars pendant la période de 2017 à 2020 pour la mise en œuvre d'initiatives dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants au Yukon.

Les projets sont guidés par les principes suivants :

- Haute qualité
- Accessibilité
- Abordabilité
- Flexibilité
- Inclusivité

Afin de mettre en place des initiatives pertinentes pour le Yukon, le ministère de la Santé et des Affaires sociales a demandé aux Premières nations, aux ménages, aux exploitants agréés de programmes de la petite enfance (garderies et services de garde en milieu familial), aux éducateurs de la petite enfance (EPE) et aux intervenants communautaires de participer à une série de sondages, de rencontres et d'échanges par courriel.

Résumés par thèmes, les résultats de la consultation sont entièrement rapportés en [annexe](#), à l'exception des observations complémentaires.

De nombreux projets, guidés par les principes susmentionnés et les données obtenues grâce au processus de consultation, sont déjà en cours (voir le [Plan d'action](#)) et d'autres seront mis sur la table afin d'utiliser le financement de manière optimale.

Table des matières

Sommaire.....	1
Introduction.....	3
Consultation.....	3
Résultats.....	5
Programmes et services.....	5
Coûts des services de garde.....	7
Dotation en personnel.....	9
Formation, éducation et perfectionnement professionnel.....	10
Reconnaissance professionnelle.....	12
Viabilité des communautés rurales.....	12
Résumé.....	13
Plan d'action.....	14
Conclusion.....	20
Annexe.....	1
Données sur les ménages.....	1
Données sur les éducateurs de la petite enfance.....	8
Données sur les exploitants.....	15
Niveau de certification à titre de travailleur des services à l'enfance au Yukon.....	22
Programmes et partenaires communautaires.....	24

Introduction

L'Accord passé entre le Canada et le Yukon sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (2017) est un engagement visant à concrétiser la vision commune que tous les enfants du Canada puissent profiter de services d'apprentissage et de garde de qualité dans un environnement enrichissant qui favorise leur développement. Ce cadre a permis d'enclencher un processus de collaboration entre le gouvernement du Canada et le ministère de la Santé et des Affaires sociales (le Ministère) pour trouver un accord à la fois adapté aux besoins du Yukon et respectant les priorités de chacune des parties. Deux des grandes priorités du gouvernement du Yukon, c'est-à-dire « avoir une approche du mieux-être axée sur les citoyens pour favoriser l'épanouissement des Yukonnais » et « engager des investissements stratégiques pour bâtir des collectivités saines, dynamiques et durables », concordent tout à fait avec l'importance accordée par le gouvernement fédéral à l'apprentissage et à la garde des enfants. Le gouvernement du Yukon s'est d'ailleurs engagé « à investir dans nos enfants et à coordonner nos actions comme gouvernement de manière à maximiser les bénéfices pour les enfants ». Grâce à cet accord, le Ministère recevra, selon les estimations, la somme de 7,173 millions de dollars sur trois ans (du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020).

L'accord prévoyait notamment des fonds pour consulter les ménages, les exploitants de garderies agréées et les éducateurs de la petite enfance (EPE). Le présent rapport détaille les résultats des consultations; quant aux engagements pris par le Ministère jusqu'à présent, ils sont inscrits dans le [Plan d'action](#).

Consultation

Les 14 Premières nations du Yukon ont toutes été invitées à s'exprimer sur les besoins des enfants et familles de leurs communautés.

Les groupes d'intervenants représentant les parents, les exploitants et les éducateurs ont aussi été invités à formuler des commentaires. Parmi ceux-ci :

- L'Association franco-yukonnaise
- L'Association des garderies du Yukon

- Le Collège du Yukon
- Le Centre de développement de l'enfant
- La Régie des services de garde du Yukon
- Le Network for Healthy Early Human Development

Tout au long du processus de consultation, le Ministère a discuté avec les intervenants et les gouvernements autochtones. Des rencontres en personne ou des échanges par lettre ou par courriel avec le chef, le conseil ou d'autres directeurs ministériels ont permis d'orienter les consultations, qui ont eu lieu en septembre et octobre 2018.

Le Bureau des statistiques du Yukon a épaulé le Ministère dans la conception de trois questionnaires : le premier pour les ménages avec enfants de moins de 12 ans, le deuxième à l'intention des exploitants de garderie (les exploitants) et le troisième pour les éducateurs de la petite enfance (EPE).

Du 13 novembre au 3 décembre 2018, le Bureau des statistiques du Yukon a procédé à un sondage téléphonique auprès d'un échantillon aléatoire stratifié de ménages ciblés par le champ d'enquête. Au total, 273 ménages ont été interrogés. Les résultats du sondage ont été pondérés de manière à pouvoir être généralisés à l'ensemble des ménages yukonnais concernés.

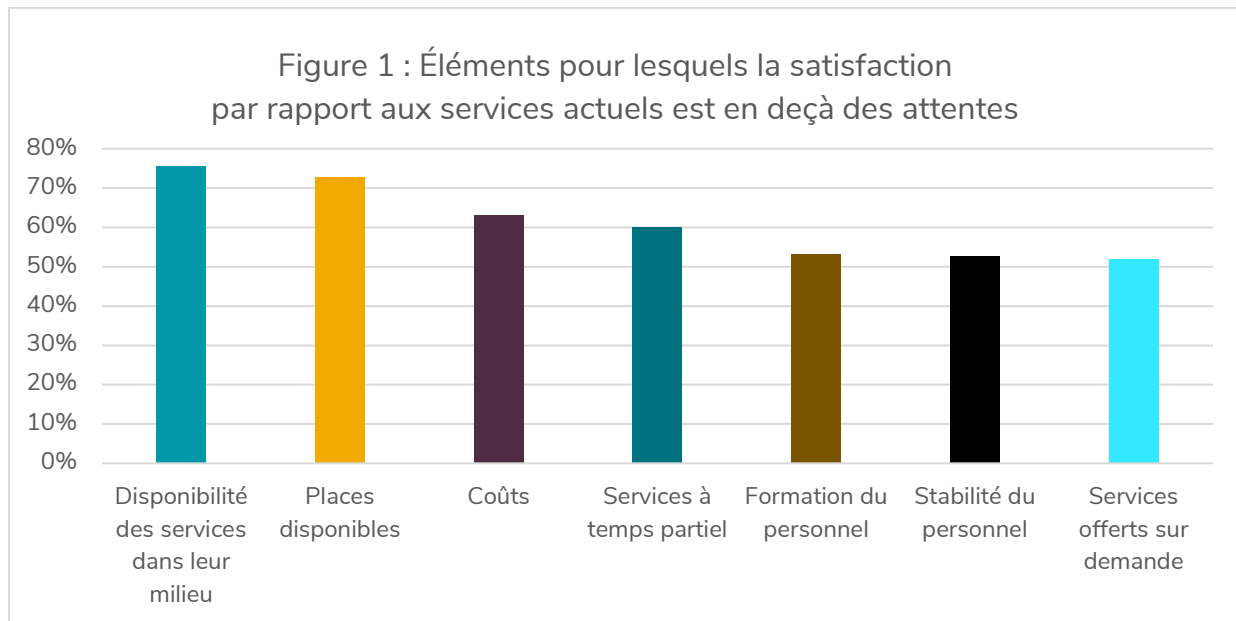
Les éducateurs de la petite enfance ont été invités à remplir le sondage en ligne ou sur papier (au besoin). Les invitations à participer au sondage ont été envoyées par courriel et par la poste à 274 répondants éventuels. Au total, 113 EPE ont participé au sondage pendant la période du 3 au 21 décembre 2018.

Les exploitants ont aussi été invités à répondre au sondage en ligne ou sur papier (au besoin). Les invitations ont été envoyées par courriel ou par la poste à 56 répondants éventuels. Au total, 29 exploitants ont participé au sondage pendant la période du 3 au 21 décembre 2018.

Les résultats détaillés des trois sondages, à l'exception des commentaires à réponse ouverte, se trouvent en annexe.

Résultats

Les ménages sondés devaient nommer les éléments les plus importants à leurs yeux, puis coter leurs niveaux de satisfaction par rapport à différents facteurs (voir figure 1). La figure 1 montre les éléments particuliers pour lesquels le niveau de services était jugé insatisfaisant par les ménages au moment du sondage.



Programmes et services

Certains ménages sondés s'inquiétaient de l'absence ou du manque de disponibilité de certains services clés, cette disponibilité limitée entravant l'accès aux services de garde agréés. Les heures de service (absence d'heures de service prolongées, de services sur demande, à temps partiel), l'accès à des heures non habituelles (nuit et fin de semaine) et le transport pour accéder aux services de garde agréés ont particulièrement été pointés du doigt. Certains ménages ont mentionné les possibles et très longues listes d'attente pour obtenir des services agréés près de chez eux.

Les services de garde après l'école sont aussi ressortis comme une source de souci dans les commentaires des ménages. Des répondants ont signalé les choix limités

offerts aux enfants d'âge scolaire et la difficulté à profiter des quelques places offertes en raison de complications liées au transport, les parents devant quitter le travail pour amener leurs enfants aux services. Selon certains, les programmes de garde agréés ne représentent par ailleurs pas toujours l'option idéale pour les enfants plus vieux n'ayant pas encore l'âge ou la capacité de rester seuls à la maison. Cependant, les services agréés de garde après l'école n'étaient pas ciblés par le processus de consultation.

« Un programme de la petite enfance qui met principalement l'accent sur les habiletés sociales et émotionnelles... »

- Commentaire des EPE

La plupart des provinces et territoires du Canada utilisent des cadres pédagogiques, qui structurent et orientent l'acquisition des apprentissages pour les enfants fréquentant les services de garde agréés. Tous les groupes ayant participé aux consultations ont dit qu'il fallait créer et mettre en place un cadre pédagogique ou des programmes normalisés adaptés aux différentes cultures et valeurs du Yukon tout en incorporant les pratiques exemplaires en matière d'apprentissage et de garde d'enfants.

« ... ce serait bien d'intégrer la culture autochtone et la langue française au système de garde d'enfants. »

- Commentaire d'un ménage

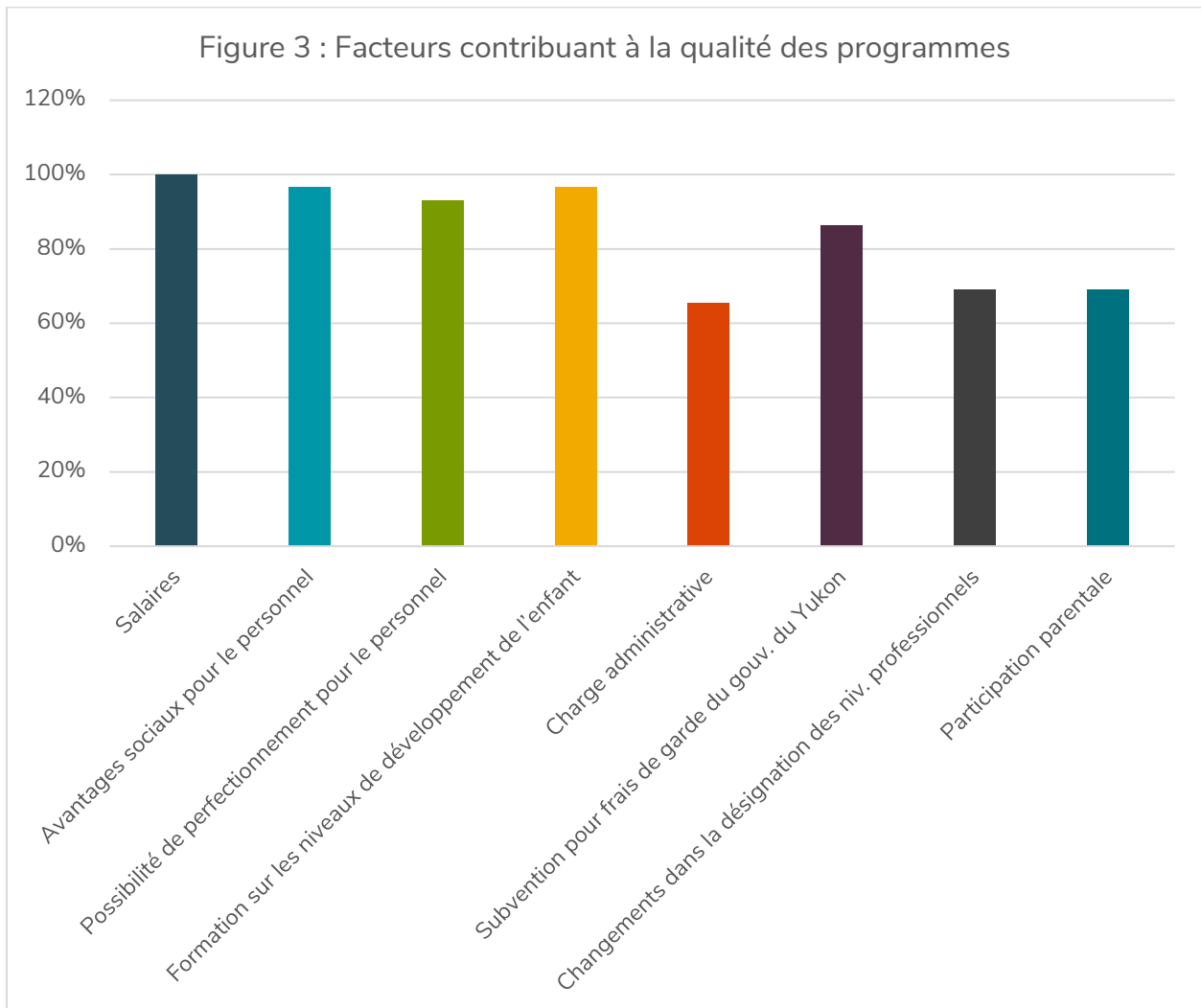
Les participants ont aussi dit qu'il fallait incorporer les méthodes d'enseignement autochtones aux activités quotidiennes des milieux de garde agréés.

« Les familles doivent savoir reconnaître les services de garde de qualité pour décider en toute connaissance de cause à qui confier leurs enfants. »

- Commentaire d'un exploitant

À la question portant sur la qualité des programmes, les exploitants ont nommé plusieurs facteurs influençant la qualité des services et précisé le degré d'importance de ces facteurs. Ils pouvaient choisir plus d'une réponse. Les résultats sont illustrés à la

figure 3 ci-dessous. Plusieurs des thèmes rapportés sont directement liés aux coûts et au financement des programmes agréés de garde d'enfants.

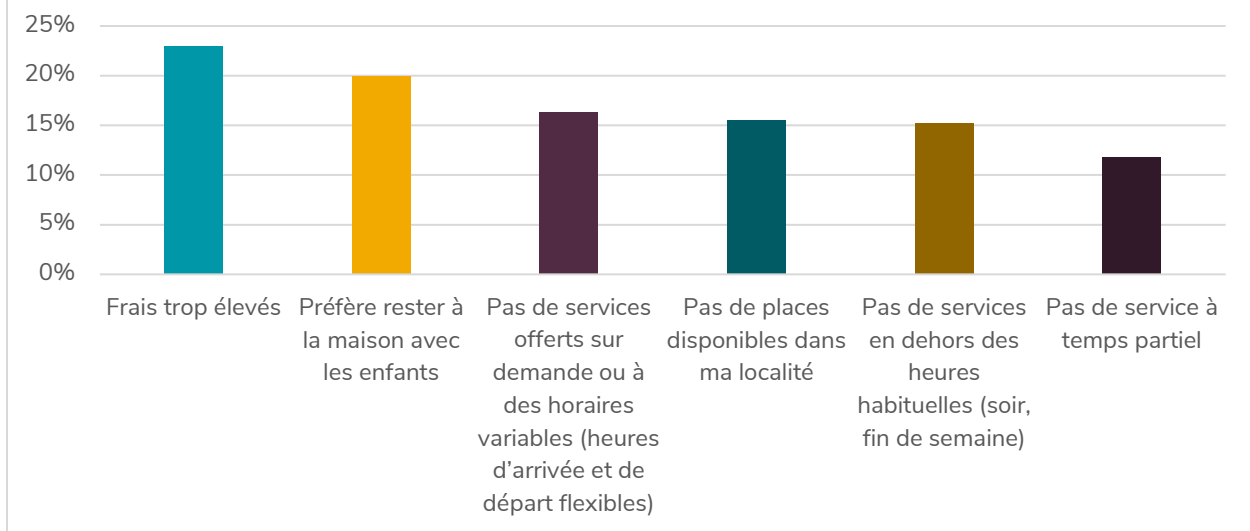


Coûts des services de garde

Grâce au processus de consultation, le Ministère a appris que le coût des services de garde est trop élevé pour certains ménages.

Parmi les familles sondées, 25 % ont dit envoyer leurs enfants dans une garderie agréée et, pour 34 % des ménages, un parent restait à la maison pour s'occuper des enfants. Dans ce dernier cas, plusieurs raisons ont été citées (voir figure 4).

Figure 4 : Principales raisons de ne pas avoir recours aux garderies agréées



Le Ministère offre aux familles à faible revenu une subvention pour frais de garde d'enfants. Parmi les ménages sondés, 22 % ont dit recevoir la subvention. De l'avis des familles, le processus de demande de subvention est parfois complexe et certains ont mentionné qu'il serait plus simple de remplir plutôt un formulaire en ligne. Pour d'autres, le seuil d'accès à la subvention devrait être revu afin d'être plus inclusif.

« ... diminuer les coûts pour les parents afin qu'ils aient les moyens d'envoyer leurs enfants en garderie. »

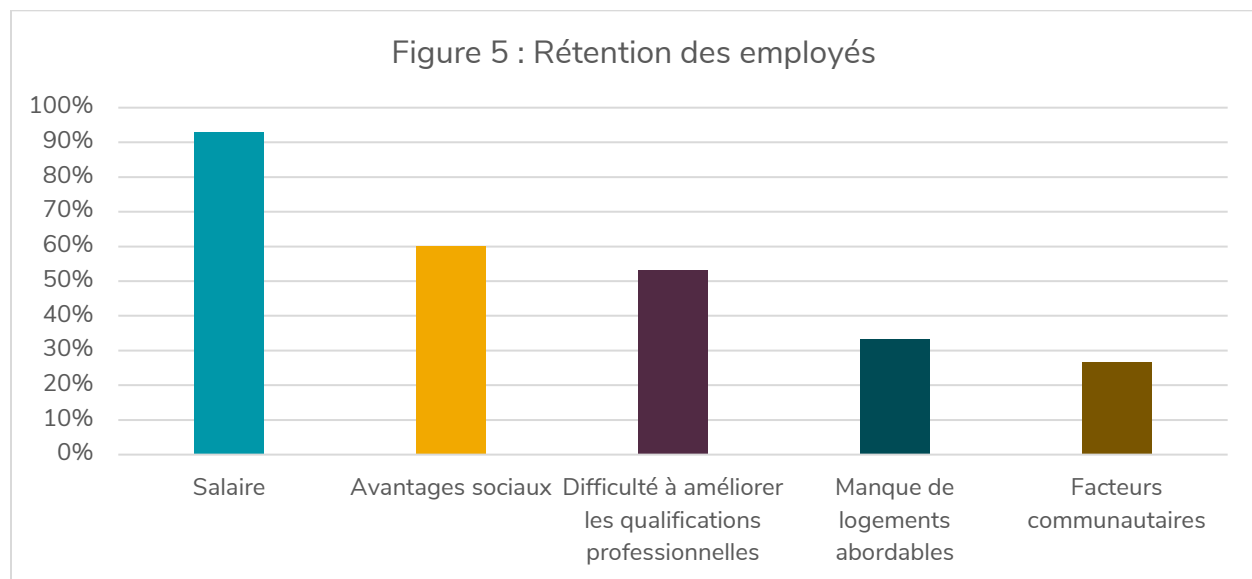
- Commentaire d'un ménage

Les exploitants et les ménages ont demandé une augmentation du financement pour améliorer les services offerts aux enfants et aux familles, notamment en bonifiant les subventions qui servent à payer les salaires et les avantages sociaux des EPE.

De nombreux autres éléments, qui ressortent des résultats des consultations, ont une influence considérable sur les coûts des garderies agréées : formation, perfectionnement professionnel, services associés aux programmes, dotation en personnel et viabilité des collectivités rurales.

Dotation en personnel

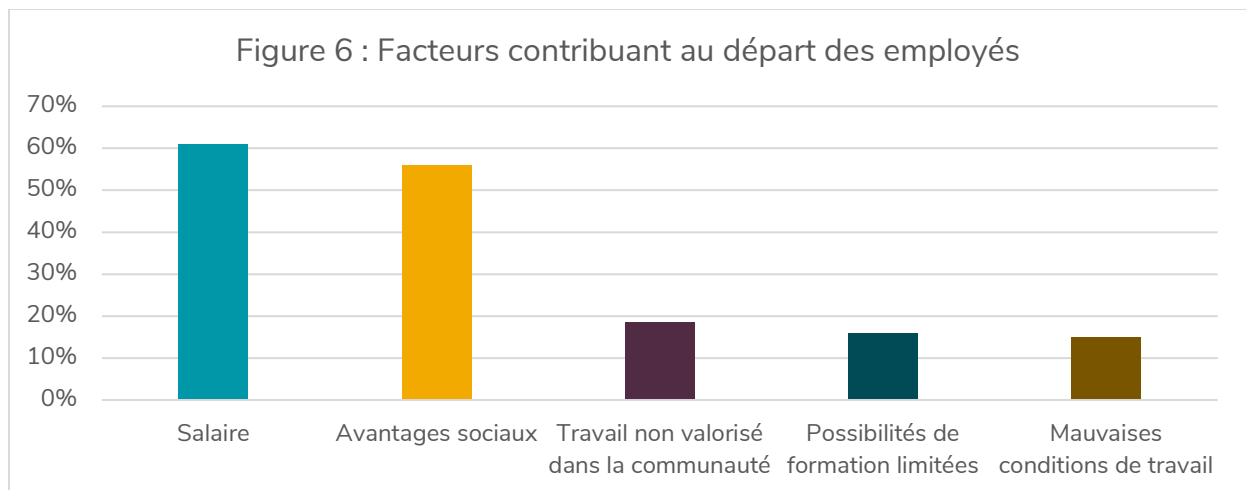
Selon la plupart des exploitants interrogés, le recrutement de personnel qualifié constitue un défi. Les postulants ne sont souvent pas qualifiés pour travailler dans des programmes agréés de garde d'enfants. Les exploitants ont aussi dit que les postulants ont parfois de la difficulté à trouver un logement abordable et qu'ils cherchent des emplois offrant de meilleurs salaires et avantages sociaux. La moitié des exploitants ont dit peiner à retenir leur personnel (voir figure 5) en grande partie à cause des salaires jugés peu attrayants et de l'absence d'avantages sociaux.



« Les éducateurs sont des professionnels et je crois que le salaire devrait le refléter. »

- Commentaire d'EPE

Selon les éducateurs de la petite enfance, le salaire et les avantages sociaux sont les facteurs qui influencent le plus la décision de quitter leur emploi. D'autres ont plutôt mentionné les mauvaises relations de travail avec l'exploitant ou les collègues, le travail avec du personnel sous-formé, la difficulté d'accès à la formation, les mauvaises conditions de travail comme des pauses irrégulières et l'absence de personnel de remplacement (figure 6).



Les principales raisons qui poussent les EPE interrogés à garder leur emploi sont qu'ils aiment travailler avec les enfants et ont l'impression de jouer un rôle important dans la vie des enfants.

La stabilité du personnel dans les garderies agréées était un sujet de préoccupation pour les parents. Le roulement en personnel peut nuire à la continuité des services offerts aux enfants et aux familles, de même qu'à l'uniformité des programmes.

Formation, éducation et perfectionnement professionnel

La nécessité d'embaucher du personnel hautement qualifié dans les milieux de garde agréés était l'un des aspects qui inquiétaient les ménages. Ces derniers veulent que leurs enfants reçoivent les meilleurs services possible. Les exploitants et les EPE ont rapporté des difficultés au niveau de la formation et du perfectionnement professionnel, ainsi que du recrutement et de la rétention du personnel adéquatement formé. Pour les Premières nations du Yukon et les intervenants communautaires consultés, la formation et le perfectionnement professionnel des éducateurs vivant et travaillant dans les communautés constituaient une priorité.

- La plupart des EPE sondés ont dit avoir une formation suffisante dans le domaine pour faire leur travail (89 %).
- Les éducateurs et les exploitants ont mentionné plusieurs obstacles les empêchant d'accéder à de la formation supplémentaire : les coûts, les contraintes de temps, les difficultés d'accès à la formation et la langue utilisée dans le cadre de la formation.

Les éducateurs de la petite enfance et les exploitants ont mentionné qu'il fallait offrir de la formation spécialisée en milieu de travail pour couvrir des sujets tels que le financement des services de garde, la garde des bébés et des tout-petits, et la garde des enfants d'âge scolaire, pour s'assurer de répondre correctement aux besoins des enfants à tous les stades de développement.

Certains partenaires communautaires offrent de la formation et du perfectionnement professionnel, et les éducateurs et exploitants ont dit faire appel à ces services.

- L'Association des garderies du Yukon organise un congrès annuel de perfectionnement professionnel, qui est très couru.
- Le Centre de développement de l'enfant propose plusieurs programmes, notamment le questionnaire Étapes du développement (Ages and Stages Questionnaire), le programme « À manipuler avec soins », ainsi que des initiatives de programmes financés.
- Le Collège du Yukon offre de la formation dans le domaine de l'apprentissage et de la garde d'enfants.
- Le programme « Famille en santé » offre des programmes agréés de garde d'enfants.
- Le programme « Partners for Children » offre des services aux garderies francophones agréées.

D'autres organisations communautaires ont été mentionnées dans les commentaires et sollicitées pour des services spécialisés, comme Autism Yukon. Voir la section [Programmes et partenaires communautaires](#) de l'annexe pour connaître la description des programmes. Pour ce qui est de la formation et du perfectionnement professionnel, les éducateurs et les exploitants ont dit qu'il était certes avantageux de suivre un programme de formation reconnu. Au cours des cinq dernières années, la moitié des éducateurs ont suivi des cours au Collège du Yukon, ainsi que d'autres cours en ligne; selon eux, ces cours étaient utiles pour bâtir la compétence.

« Tout le monde dans le secteur devrait continuer de parfaire son éducation. »

- Commentaire d'EPE

Certains commentaires portaient sur la modification des exigences pour la désignation des travailleurs des services à l'enfance au Yukon. Certains répondants étaient d'avis que la formation continue ne devrait pas être obligatoire après le niveau 3, tandis que, pour d'autres, la formation et le perfectionnement professionnel étaient nécessaires pendant toute la durée de l'emploi pour demeurer au fait des pratiques exemplaires.

Reconnaissance professionnelle

Selon les répondants, la reconnaissance professionnelle dans ce secteur n'est pas énorme. Les EPE se font qualifier de « gardiennes » ou ne voient pas forcément comme des professionnels. De nombreux EPE ont dit que la communauté et souvent même les parents ne reconnaissaient pas ou n'appréciaient pas le travail réalisé dans les garderies agréées. La plupart des EPE ont dit atteindre au minimum le niveau 1 à titre de travailleurs des services à la petite enfance du Yukon (seulement 10 % ont dit ne pas avoir atteint le niveau 1) et 40 % sont employés dans le domaine de l'apprentissage et de la garde d'enfants depuis plus de sept ans, signe de leur dévouement envers leur travail auprès des enfants.

« J'ai parfois l'impression que notre travail est sous-estimé et que nous sommes considérés comme de simples gardiennes ».

- Commentaire d'EPE

Viabilité des communautés rurales

Les programmes d'apprentissage et de garde d'enfants en milieu rural font partie intégrante des communautés. Les intervenants ont rapporté les mêmes besoins que les grands centres; toutefois, le défi de répondre à ces besoins en contexte rural est particulier. Le recrutement et la rétention de personnel qualifié peuvent y être difficiles, particulièrement à cause des salaires peu élevés et de l'accès limité à la formation et au perfectionnement professionnel.

Résumé

Le Ministère a prêté l'oreille aux nombreuses inquiétudes et suggestions de la population afin d'assurer des soins de qualité aux enfants et de continuer d'améliorer et de faire évoluer la situation des familles yukonnoises. Les services de garde doivent tenir compte de la diversité des besoins des Premières nations du Yukon, des intervenants communautaires, des parents, des exploitants et des éducateurs de la petite enfance. Le Ministère a pris le temps d'examiner tous les commentaires des ménages, des exploitants et des EPE. Le présent rapport reprend les thèmes les plus courants.

La nécessité de stabiliser les coûts des garderies agréées et d'améliorer la souplesse des services tout en arrivant à bonifier les salaires et les avantages sociaux des éducateurs faisait partie des points mentionnés le plus souvent. Pour tous les groupes consultés, il faudrait d'abord et avant tout augmenter le financement consacré aux services de garde agréés afin que les salaires demeurent concurrentiels et que les services aux familles restent abordables et de grande qualité.

Les exploitants, les EPE, les Premières nations et les intervenants ont tous plaidé en faveur d'une plus grande accessibilité de la formation et du perfectionnement professionnel des éducateurs de la petite enfance afin d'assurer aux enfants les meilleurs soins possibles, en conformité avec les bonnes pratiques. Bien que tous les groupes aient fait état d'obstacles pour l'accès à la formation, de nombreux éducateurs et exploitants interrogés ont dit détenir un niveau élevé de compétence selon la désignation des travailleurs en services de garde.

Tous les groupes consultés ont reconnu le besoin de créer un cadre pédagogique.

Certains ménages ont dit qu'il fallait plus de services pour les enfants d'âge scolaire. Les garderies agréées pour ce groupe d'âge n'étaient pas visées par le processus de consultation; toutefois, le Ministère aimerait faire savoir aux familles qu'il reconnaît toute l'importance de cette question.

De nombreux éducateurs et exploitants ont dit qu'il fallait que la valeur de leur travail dans les garderies agréées soit reconnue. Bien des EPE avaient l'impression d'être perçus comme des « gardiennes » et de ne pas être reconnus comme professionnels dans leur domaine d'emploi. Cette question s'inscrit dans une problématique plus vaste de perception des éducateurs dans la population, un point qui n'a pas été exploré en détail pendant le processus de consultation.

Plan d'action

À l'aide de ces résultats, le Ministère pourra accroître la portée et la qualité des programmes existants, en plus de concevoir et mettre en place de nouveaux programmes et services adaptés.

Grâce à des fonds provenant de l'accord bilatéral, la subvention directe de fonctionnement a augmenté de 14,5 % à Whitehorse et de 34,5 % dans les localités rurales, totalisant 1,7 million de dollars. L'objectif est de stabiliser les frais des services de garde agréés et d'augmenter le salaire des EPE. Actuellement, la subvention directe de fonctionnement complète la rémunération des EPE à des taux qui dépendent du niveau de certification atteint à titre de travailleur des services à l'enfance au Yukon et qui varient selon le lieu de travail (à Whitehorse ou en région rurale). Lorsque les EPE relèvent leur niveau de certification, l'employeur est alors autorisé à demander une augmentation de la subvention salariale par l'entremise de la subvention directe de fonctionnement. Les taux de subvention salariale figurent à la section Niveau de certification à titre de travailleur des services à l'enfance au Yukon de l'annexe. Pour l'instant, aucune mesure de reddition de compte n'est en place pour surveiller l'allocation des fonds une fois qu'ils sont versés aux exploitants.

Les gouvernements des Premières nations ont tous reçu 15 000 \$ (210 000 \$ distribués en tout) pour mener une enquête afin de cerner les besoins et difficultés propres à leur situation en matière de services de garde. Ces enquêtes sont amorcées; des rapports sont attendus pour septembre 2019.

La Garderie du petit cheval blanc a reçu un financement de 10 000 \$ pour faire enquête sur les besoins de la communauté francophone. Dans son rapport, elle relève la

nécessité de multiplier le nombre de places en garderie en français. Plusieurs possibilités sont actuellement étudiées.

Il faut absolument que les EPE aient accès à de la formation. Le Collège du Yukon a reçu 120 000 \$ pour offrir de la formation dans les collectivités d'Old Crow, Mayo, Pelly et Carmacks. Un financement récurrent de 30 000 \$ a été accordé à l'Association des garderies du Yukon pour la tenue de sa conférence annuelle. Les personnes entreprenant des études à temps partiel ou à temps plein dans un programme reconnu d'apprentissage et de garde d'enfant ont droit à des bourses d'études. Pour l'instant, le budget annuel alloué à cette dernière initiative est de 30 000 \$.

Le Centre de développement de l'enfant s'est vu octroyer un financement annuel de 216 000 \$ pour soutenir les services de garde agréés du Yukon en évaluant les pratiques adaptées au développement afin d'encadrer le personnel et d'améliorer l'environnement d'apprentissage. Ce financement a également permis d'offrir le programme de formation « À manipuler avec soin » aux services de garde agréés. Le Centre de développement de l'enfant propose aussi un troisième programme, le questionnaire Étapes du développement et la formation connexe, qui enseigne aux éducateurs travaillant dans les services de garde agréés à établir les objectifs de développement des enfants et à en favoriser l'atteinte.

Un cadre pédagogique pour la petite enfance est en cours d'élaboration en concertation avec les gouvernements des Premières nations et un comité consultatif formé de membres de l'Association des garderies du Yukon, du Centre de développement de l'enfant, du Conseil des Premières nations du Yukon, de l'école préscolaire Montessori Borealis, du Network for Early Human Development, ainsi que de plusieurs directeurs de services de garde locaux et ruraux et d'un exploitant de garderie en milieu familial. Ce cadre devrait être soumis à l'examen du Ministère d'ici décembre 2019.

Toutes les parties ayant pris part aux consultations avaient en commun le souci de mettre en place d'autres services de garde agréés de grande qualité. La Section des services de garderie prévoit un financement de 30 000 \$ pour contribuer au démarrage de nouveaux services de garde dès qu'ils obtiennent leur accréditation. Des fonds

supplémentaires sont désormais réservés à la création de nouveaux établissements agréés en milieu rural.

La sécurité des enfants étant une priorité ministérielle, un fonds de 97 000 \$ a été créé pour apporter une aide financière aux services de garde d'enfants agréés afin qu'ils remédient aux problèmes liés à la sécurité, notamment en prenant des mesures pour réduire l'exposition au radon.

Le fonds d'enrichissement a également été instauré pour donner un coup de pouce supplémentaire aux exploitants afin qu'ils puissent acheter des jouets et du matériel adaptés à la culture et au niveau de développement des enfants pour agrémenter les milieux de garde. Dans le budget, un montant total de 319 400 \$ est prévu pour cette initiative.

Le Ministère a conçu et mis en œuvre des programmes novateurs pour répondre aux besoins des familles yukonaises. D'abord, une subvention est accordée aux grands-parents jouant le rôle d'aidants principaux auprès de leurs petits-enfants pour qu'ils puissent payer des services de garde agréés. Cette initiative a reçu 16 000 \$ en financement. Ensuite, une subvention aux jeunes parents de 9 000 \$ a été créée pour permettre aux parents qui retournent aux études de payer des services de garde agréés. Enfin, un budget a été alloué pour subventionner la création de places à temps plein en garderie pour les enfants dont les parents suivent un traitement intensif pour la dépendance. À l'heure actuelle, quelques places en garderie sont réservées aux enfants dont les parents ont besoin de services de santé mentale ou de traitement de la dépendance : deux à Whitehorse et à Dawson, et une à Teslin. Dans le budget, un montant total de 46 000 \$ est prévu pour cette initiative.

Le tableau 3 présente le détail des mesures à mettre en place.

Tableau 3 : Résumé du plan d'action

Mesure	État d'avancement	Description
Bonification de 14,5 % du programme de Subvention directe d'exploitation à Whitehorse Augmentation de la subvention directe de fonctionnement de 34,5 % pour les programmes en région rurale	En cours	Financement offert aux services de garde agréés pour stabiliser les frais
Subvention aux grands-parents	En cours	Allocation de fonds aux grands-parents qui s'occupent de leurs petits-enfants à temps plein
Subvention aux jeunes parents	En cours	Financement offert pour acquitter les frais de service de garde d'enfants à temps plein dont les parents qui terminent leurs études secondaires
Augmentation du financement des Services de garde subventionnés	En cours	Financement offert pour les enfants ayant besoin de plus de soutien au sein des services de garde agréés
Création de places en garderie pour les enfants dont les parents suivent un traitement intensif	En cours	Financement offert pour acquitter les frais de garde d'enfants à temps plein pour les parents qui

		suivent un traitement des dépendances
Fonds d'enrichissement	Terminé	Fonds accordés aux services de garde agréés pour l'achat de jouets et de matériel adaptés à la culture et au niveau de développement des enfants
Fonds d'amélioration	En cours	Financement accordé pour contribuer à la santé et la sécurité des enfants dans les services de garde agréés, notamment par la mesure et la réduction de l'exposition au radon
Bourses	En cours	Financement accordé aux personnes qui entreprennent des études à temps complet ou partiel dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants (AGJE)
Formateurs du Collège du Yukon	En cours	Financement accordé au Collège du Yukon pour offrir une formation en AGJE dans les collectivités
Rapports des Premières nations sur les besoins en matière d'AGJE dans leur communauté	En traitement	Financement accordé aux gouvernements des Premières nations pour réviser leurs programmes d'AGJE et cerner leurs besoins

Étude de faisabilité sur l'AGJE en français	Terminé	Financement accordé pour examiner les services d'AGJE en français
Élaboration d'un cadre pédagogique pour la petite enfance	En traitement	Financement accordé pour élaborer un cadre pédagogique propre à la réalité yukonnaise
Octroi à l'Association des garderies du Yukon d'un financement pour la tenue de sa conférence	En cours	Financement accordé pour organiser la conférence annuelle de l'Association des garderies du Yukon
Fonds d'aide au démarrage ou à l'amélioration ou au démarrage de garderies en milieu rural	En cours	Financement alloué pour atténuer les coûts de démarrage de garderies agréées
Programme de soutien	En cours	Collaboration de mentors formés avec les services de garde agréés pour assurer l'adaptation de l'environnement d'apprentissage au niveau de développement des enfants
À manipuler avec soin	En cours	Programme conçu pour favoriser le bien-être des enfants par une approche axée sur les forces
Questionnaire Étapes de développement	En cours	Outil d'évaluation servant à dépister les retards de développement chez les enfants

Conclusion

Au cours des prochains mois, les gouvernements des Premières nations du Yukon transmettront au Ministère leurs études de faisabilité et leur analyse des besoins prioritaires en matière d'apprentissage et de garde de jeunes enfants.

Le premier Accord bilatéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants Canada-Yukon (2017) prendra fin en mars 2020; on espère que les négociations d'un deuxième accord auront lieu à l'automne 2019.

Annexe

Données sur les ménages

Tableau 1 : Nombre de ménages yukonnais avec des enfants de 12 ans ou moins dont au moins un des enfants appartient aux groupes d'âge suivants :

Groupe d'âge	Fréquence	Pourcentage
0 à 17 mois	202	5,4 %
18 mois à moins de 3 ans	748	19,9 %
3 à 12 ans	1 007	26,8 %
5 à 12 ans	2 811	74,8 %

Tableau 2 : Nombre de ménages dans le champ de l'enquête qui utilisent les services suivants :

Types de service de garde	Fréquence	Pourcentage
Garderie	955	25,4 %
Service de garde en milieu familial agréé	102	2,7 %
Service de garde en milieu familial non agréé	12	0,3 %
Nourrice ou travailleur au pair	7	0,2 %
Proche aidant	561	14,9 %
Parent ou tuteur à la maison	1 283	34,1 %
Autre	860	22,9 %
Aucune de ces réponses	834	22,2 %

Tableau 3 : Raisons empêchant le recours à la garderie ou service de garde

	Fréquence	Pourcentage
Frais de garde trop élevés	626	23 %
Je préfère rester à la maison avec les enfants	543	20 %
Pas de services offerts sur demande ou à des horaires variables (heures d'arrivée et de départ flexibles)	443	16,3 %
Pas de places disponibles chez les fournisseurs de services de garde de ma localité	422	15,5 %
Pas de services en dehors des heures habituelles (soir, nuit, fin de semaine)	413	15,2 %
Pas de services à temps partiel	322	11,8 %
Pas de fournisseur de services de garde d'enfants dans ma localité	158	5,8 %
Manque de formation du personnel	107	3,9 %
Programme d'activités insatisfaisant	95	3,5 %
Frais de déplacement trop élevés ou absence de transport	85	3,1 %
Roulement du personnel trop important (manque de continuité)	79	2,9 %
Aucun soutien aux enfants ayant des besoins supplémentaires	16	0,6 %
Repas non fournis	9	0,3 %
Repas insatisfaisants	9	0,3 %
Pas de programmes en français	0	0,0 %
Pas de programmes autochtones	0	0,0 %
Pas de politique, de formation ou de dispositions favorisant l'inclusion des genres	0	0,0 %
Autre	*	*

* En raison d'un problème technique, les réponses « Autres » n'ont pas été enregistrées correctement et ont par conséquent été supprimées.

Tableau 4 : Ménage recevant une subvention pour frais de garde d'enfants

Réponse	Fréquence	Pourcentage
Oui	231	22,2 %
Non	797	76,5 %
Je préfère ne pas répondre	14	1,3 %
Total	1 041	100,0 %

Tableau 5 : Importance et satisfaction – Nombre de ménages ciblés estimant que le service de garde ne répond pas aux attentes sur les plans suivants :

Facteur	Fréquence	Pourcentage
Accès à des services de garde dans ma localité	2 839	75,5 %
Places disponibles	2 735	72,8 %
Frais	2 376	63,2 %
Services à temps partiel	2 256	60,0 %
Formation du personnel	1 996	53,1 %
Maintien en poste du personnel	1 976	52,6 %
Services de garde offerts sur demande	1 947	51,8 %
Pas de services en dehors des heures habituelles	1 670	44,4 %
Soutien aux enfants ayant des besoins supplémentaires	1 521	40,4 %
Programmes autochtones	1 505	40,0 %
Transport	1 436	38,2 %
Programmes d'études	1 349	35,9 %
Repas	1 087	28,9 %
Programmes en français	1 056	28,1 %
Approche favorisant l'inclusion des genres	812	21,6 %

Tableau 6 : Ménages ciblés répartis selon le nombre de parents ou de tuteurs au sein du ménage

Réponse	Fréquence	Pourcentage
1	608	16,2 %
2	3 066	81,5 %
Plus de deux	69	1,8 %
Je préfère ne pas répondre	17	0,5 %
Total	3 760	100,0 %

Tableau 7 : Genre auquel le répondant s'identifie*

	Fréquence	Pourcentage
Femme	2 881	76,6 %
Homme	844	22,5 %
Autre	17	0,5 %
Je préfère ne pas répondre	17	0,5 %
Total	3 760	100,0 %

* Cette question a été posée à tous les répondants, mais la fréquence et le pourcentage sont pondérés selon le nombre de ménages. Il convient donc d'interpréter ces résultats avec prudence.

Tableau 8 : Situation d'emploi du ménage (nombre de parents et tuteurs) – Nombre de ménages ciblés par le champ d'enquête dont au moins un des parents ou tuteurs occupe un emploi dans l'une des catégories suivantes :

Type d'emploi	Fréquence	Pourcentage
Travaillent actuellement en tant qu'employés ou travailleurs autonomes	3 448	91,7 %
Sont employés ou travailleurs autonomes, mais ne travaillent pas actuellement (p. ex. sont en congé)	25	0,7 %
Sont mis à pied temporairement	68	1,8 %
Ne travaillent pas et cherchent un emploi	108	2,9 %
Ne travaillent pas ou ne cherchent pas d'emploi actuellement, mais sont aptes au travail	331	8,8 %
Ne travaillent pas ou ne cherchent pas d'emploi actuellement et sont inaptes au travail	136	3,6 %

Tableau 9 : Emploi à temps plein ou à temps partiel (nombre de parents ou tuteurs) – Nombre de ménages ciblés par l'enquête dont au moins un des parents ou tuteurs occupe un emploi dans l'une des catégories suivantes

Type d'emploi	Fréquence	Pourcentage
À temps plein (30 heures par semaine ou plus)	3 278	94,7 %
À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	738	21,3 %
Autre	184	5,3 %

Tableau 10 : Horaire de travail (nombre de parents ou de tuteurs) – Nombre de ménages ciblés dont au moins un des parents ou tuteurs occupe un emploi dans l'une des catégories suivantes :

Type d'emploi	Fréquence	Pourcentage
Permanent	3 357	97,0 %
Temporaire ou à durée déterminée	200	5,8 %
Occasionnel ou sur appel	39	1,1 %
Saisonnier	36	1,0 %
Contractuel	109	3,2 %
Autre	222	6,4 %

Tableau 11 : Horaire de travail (nombre de parents ou de tuteurs) – Nombre de ménages ciblés par l'enquête dont au moins un des parents ou tuteurs a un horaire s'inscrivant dans l'une des catégories suivantes :

Type d'emploi	Fréquence	Pourcentage
Horaires réguliers la semaine (du lundi au vendredi, entre 7 h et 18 h)	2 912	84,1 %
Horaires réguliers, qui comprennent toutefois des heures en soirée (après 18 h) ou la fin de semaine	537	15,5 %
Horaire variable (quarts de travail ou sur appel)	776	22,4 %
Autre	210	6,1 %

Tableau 12 : Nombre de ménages ciblés dont au moins un des parents ou tuteurs appartient à l'un des groupes d'âge suivants :

Groupe d'âge	Fréquence	Pourcentage
Moins de 18 ans	0	0,0 %
Entre 18 et 24 ans	14	0,4 %
Entre 25 et 34 ans	943	25,1 %
Entre 35 et 44 ans	2 369	63,0 %
Entre 45 et 54 ans	830	22,1 %
Entre 55 et 64 ans	75	2,0 %
65 ans ou plus	113	3,0 %

Tableau 13 : Revenu brut des ménages répondants

Tranche de revenu	Fréquence	Pourcentage
Moins de 25 000 \$	75	2,0 %
Entre 25 000 \$ à 49 000 \$	240	6,4 %
Entre 50 000 \$ à 74 000 \$	558	14,8 %
Entre 75 000 \$ à 99 000 \$	628	16,7 %
Entre 100 000 \$ à 149 000 \$	750	19,9 %
Entre 150 000 \$ à 199 000 \$	595	15,8 %
200 000 \$ ou plus	215	5,7 %
Je ne sais pas	178	4,7 %
Je préfère ne pas répondre	521	13,9 %
Total	3 760	100,0 %

Tableau 14 : Nombre de ménages ciblés par groupes démographiques

Données sur les ménages	Fréquence	Pourcentage
Ménages dont au moins un des parents ou tuteurs est membre des Premières nations	682	18,1 %
Ménages dont au moins un parent s'identifie à la communauté LGBTQ2S+	74	2,0 %
Ménages dont au moins un des enfants est membre des Premières nations	704	18,7 %

Ménages dont au moins un des enfants s'identifie à la communauté LGBTQ2S+ 14 0,4 %

Tableau 15 : Langue maternelle des répondants

	Fréquence	Pourcentage
Anglais	3 250	86,5 %
Français	85	2,3 %
Tagalog	100	2,7 %
Autre	290	7,7 %
Je préfère ne pas répondre	34	0,9 %
Total	3 760	100,0 %

Tableau 16 : Provenance des répondants

	Fréquence	Pourcentage
Whitehorse	2 722	72,4 %
Reste du Yukon	884	23,5 %
Sans réponse	106	2,8 %
Je préfère ne pas répondre	48	1,3 %
Total	3 760	100,0 %

Données sur les éducateurs de la petite enfance

Tableau 17 : Communauté

	Fréquence	Pourcentage
Whitehorse	98	86,7 %
Ailleurs au Yukon	15	13,3 %
Total	113	100 %

Tableau 18 : Langue maternelle des répondants

	Fréquence	Pourcentage
Anglais	93	82,3 %
Français	8	7,1 %
Autres langues	8	7,1 %
Je préfère ne pas répondre/sans réponse	4	3,5 %
Total	113	100,0 %

Tableau 19 : Expérience de travail en tant qu'EPE

	Fréquence	Pourcentage
Moins d'un an	18	15,9 %
1 à 3 ans	27	23,9 %
4 à 6 ans	22	19,5 %
7 à 10 ans	11	9,7 %
10 ans ou plus	34	30,1 %
Je préfère ne pas répondre	1	0,9 %
Total	113	100,0 %

Tableau 20 : Niveau atteint à titre de travailleur des services à l'enfance au Yukon

	Fréquence	Pourcentage
0 (ne possède aucun certificat)	11	9,7 %
1	16	14,2 %
1A	5	4,4 %
2/2A*	9	8,0 %
3	66	58,4 %
Je préfère ne pas répondre/sans réponse	6	5,3 %
Total	113	100 %

* Les deux certificats sont ont été combinés en raison du faible nombre de réponses.

Tableau 21 : EPE détenant une formation suffisante en éducation de la petite enfance pour effectuer le travail exigé

	Fréquence	Pourcentage
Oui	100	88,5 %
Non	13	11,5 %
Total	113	100 %

Tableau 22 : Sujets sur lesquels les EPE veulent être mieux formés

	Fréquence	Pourcentage
Services de garde subventionnés	8	61,5 %
Garde des bébés et des tout-petits	8	61,5 %
Garde des enfants d'âge scolaire	5	38,5 %

* La question était posée seulement si la personne avait répondu « Non » à la question « Croyez-vous posséder une formation suffisante en éducation de la petite enfance pour effectuer le travail exigé d'un EPE? »

Tableau 23 : Obstacles empêchant les EPE de suivre d'autres formations dans leur domaine

	Fréquence	Pourcentage
Raisons financières	60	53,1 %
Contraintes de temps	66	58,4 %
Accès à la formation difficile	30	26,5 %
Langue utilisée dans le cadre de la formation	7	6,2 %
Manque d'intérêt	4	3,5 %
Aucune des réponses ci-dessus	26	23,0 %

Tableau 24 : EPE signalant avoir reçu une formation en milieu de travail suffisante pour effectuer les tâches attendues

	Fréquence	Pourcentage
Oui	94	83,2 %
Non	18	15,9 %
Pas de réponse	1	0,9 %
Total	113	100 %

Tableau 25 : *

Sujets sur lesquels les EPE veulent être mieux formés*

	Fréquence	Pourcentage
Services de garde subventionnés	10	8,8 %
Garde des bébés et des tout-petits	4	3,5 %
Garde des enfants d'âge scolaire	4	3,5 %

* La question était posée seulement si la personne avait répondu « Non » à la question « Croyez-vous posséder une formation suffisante en éducation de la petite enfance pour effectuer le travail exigé d'un EPE? »

Tableau 26 : EPE ayant déclaré connaître suffisamment les règles et les lignes directrices actuelles concernant les services de garde d'enfants

	Fréquence	Pourcentage
Oui	102	90,3 %
Non	11	9,7 %
Total	113	100 %

Tableau 27 : EPE ayant déclaré que les règles et les lignes directrices les aident à faire leur travail

	Fréquence	Pourcentage
Oui	91	89,2 %
Non	10	9,8 %
Pas de réponse	1	1,0 %
Total	102	100 %

* La question était posée si la personne avait répondu « Oui » à la question précédente.

Tableau 28 :

Facilité pour les EPE de trouver des renseignements sur les règles et les lignes directrices en vigueur en matière de garde d'enfants au Yukon

	Fréquence	Pourcentage
Oui	8	72,7 %
Non	3	27,3 %
Total	11	100 %

Tableau 29 : Participation à une formation sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au Collège du Yukon au cours des cinq dernières années

	Fréquence	Pourcentage
Oui	58	51,3 %
Non	55	48,7 %
Total	113	100 %

Tableau 30 : Évaluation par les EPE de l'utilité des cours du Collège du Yukon dans leur travail

	Fréquence	Pourcentage
Très utiles	21	36,2 %
Utiles	28	48,3 %
Pas très utiles	7	12,1 %
Pas de réponse	2	3,4 %
Total	58	100 %

Tableau 31 : Participation, au cours des cinq dernières années, à une formation en ligne sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, outre celles du Collège du Yukon

	Fréquence	Pourcentage
Oui	15	13,3 %
Non	98	86,7 %
Total	113	100 %

Tableau 32 : Évaluation par les EPE de l'utilité des cours en ligne dans leur travail

	Fréquence	Pourcentage
Très utiles	9	60,0 %
Utiles	4	26,7 %
Pas très utiles/Pas de réponse	2	13,3 %
Total	15	100 %

Tableau 33 : Participation à des ateliers ou à des conférences de perfectionnement professionnel au cours des trois dernières années

	Fréquence	Pourcentage
Association des garderies du Yukon	52	46,0 %
Centre de développement de l'enfant	38	33,6 %
Aucune de ces réponses	36	31,9 %

Tableau 34 : Évaluations par les EPE de l'utilité de ces ateliers et conférences pour améliorer leur rendement dans leur travail*

	Fréquence	Pourcentage
Très utiles	26	35,6 %
Utiles	44	60,3 %
Pas très utiles	3	4,1 %
Total	73	100 %

* Soixante-treize répondants ont coché au moins une des options autre qu'« Aucune des ces réponses » en réponse à la question précédente.

Tableau 35 : Participation active des EPE à la préparation d'activités afin de répondre aux besoins de développement des enfants du service de garde

	Fréquence	Pourcentage
Oui	99	87,6 %
Non	13	11,5 %
Pas de réponse	1	0,9 %
Total	113	100 %

Tableau 36 : Les EPE ayant dit communiquer suffisamment avec les parents des enfants du service de garde

	Fréquence	Pourcentage
Oui	97	85,8 %
Non	15	13,3 %
Pas de réponse	1	0,9 %
Total	113	100 %

Tableau 37 : Évaluation par les EPE, sur une échelle de 1 à 5, de la correspondance entre leur salaire et les attentes du poste

	Fréquence	Pourcentage
1	16	14,2 %
2	20	17,7 %
3	39	34,5 %

4	21	18,6 %
5	16	14,2 %
Pas de réponse	1	0,9 %
Total	113	100 %

* Un score de 1 signifie que le salaire n'est pas du tout à la hauteur du travail exigé et un score de 5 signifie que le salaire est tout à fait à la hauteur des exigences de l'emploi.

Tableau 38 : Facteurs incitant les EPE à continuer de travailler en éducation de la petite enfance

	Fréquence	Pourcentage
Salaire	25	22,1 %
Avantages sociaux	14	12,4 %
J'ai l'impression de jouer un rôle dans la vie des enfants	84	74,3 %
J'aime travailler avec les enfants	106	93,8 %
Je me sens valorisé dans mon travail (par mon employeur)	58	51,3 %
J'ai l'impression que mon travail est valorisé dans ma localité	45	39,8 %
J'ai des possibilités de formation continue	16	14,2 %
Je peux travailler à des horaires flexibles	18	15,9 %
Il n'y a pas beaucoup d'autres possibilités d'emploi dans ma localité	5	4,4 %

Tableau 39 : Facteurs qui contribuent au départ des EPE

	Fréquence	Pourcentage
Salaire	69	61,1 %
Avantages sociaux	63	55,8 %
Je n'ai pas l'impression de jouer un rôle dans la vie des enfants	3	2,7 %
Je n'aime pas vraiment travailler avec des enfants	2	1,8 %

Mon travail n'est pas valorisé par mon employeur	13	11,5 %
Mon travail n'est pas valorisé dans ma localité	21	18,6 %
Les possibilités de formation sont limitées	18	15,9 %
Mis à part le salaire et les avantages sociaux, les conditions de travail sont mauvaises	17	15,0 %
Autre	26	23,0 %

Outre le salaire ou les avantages sociaux, veuillez indiquer les conditions de travail qui vous ont incité à quitter le domaine de l'éducation à la petite enfance.

Veuillez indiquer ci-dessous ce qui pourrait, à votre avis, améliorer les programmes de la petite enfance au Yukon. Quelle orientation devraient prendre les programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, selon vous? À quoi ressembleront-ils ou devraient-ils ressembler dans cinq ans?

Données sur les exploitants

Tableau 40 : Emplacement des services de garde interrogés

	Fréquence	Pourcentage
Whitehorse	22	75,9 %
Ailleurs au Yukon	7	24,1 %
Total	29	100 %

Tableau 41 : Exploitants pour qui les règles et les lignes directrices en vigueur en matière de garde d'enfant encadrent suffisamment bien le fonctionnement du programme

	Fréquence	Pourcentage
Oui	21	72,4 %
Non	8	27,6 %
Total	29	100 %

Tableau 42 : Services ayant des processus en place pour s'assurer que le personnel connaît et respecte la Loi sur la garde des enfants et ses règlements connexes

	Fréquence	Pourcentage
Oui	28	96,6 %
Non	1	3,4 %
Total	29	100 %

Tableau 43 : Services signalant des difficultés d'embauche de personnel qualifié

	Fréquence	Pourcentage
Oui	25	86,2 %
Non	4	13,8 %
Total	29	100 %

Tableau 44 : Obstacles à l'embauche rencontrés par les services de garde

	Fréquence	Pourcentage
Aucun candidat qualifié ne se présente habituellement	18	72,0 %
Les candidats qualifiés demandent de meilleurs salaires et avantages sociaux.	17	68,0 %
Les candidats qualifiés trouvent difficilement un logement abordable	9	36,0 %
Trouver des candidats qualifiés demande beaucoup de temps	20	80,0 %

Tableau 45 : Services de garde éprouvant des difficultés de rétention du personnel

	Fréquence	Pourcentage
Oui	15	51,7 %
Non	14	48,3 %
Total	29	100 %

Tableau 46 : Facteurs contribuant aux difficultés de rétention du personnel

	Fréquence	Pourcentage
Salaire	14	93,3 %
Avantages sociaux	9	60,0 %
Difficulté à améliorer les qualifications professionnelles	8	53,3 %
Manque de logements abordables	5	33,3 %
Facteurs communautaires (p. ex. manque d'installations et d'équipements collectifs)	4	26,7 %
Mauvaises conditions de travail	0	0,0 %

Tableau 47 : Exploitants déclarant que leur personnel possède une formation spécialisée suffisante pour faire en sorte que les enfants ayant différents niveaux de développement puissent tous participer aux activités

	Fréquence	Pourcentage
Oui	16	55,2 %
Non	13	44,8 %
Total	29	100 %

Tableau 48 : Formation spécialisée qui serait utile pour le service de garde

	Fréquence	Pourcentage
Services de garde subventionnés	12	92,3 %
Garde des bébés et des tout-petits	9	69,2 %
Garde des enfants d'âge scolaire	3	23,1 %

Tableau 49 : Utilisation de l'une des ressources ou formes d'aide ci-dessous pour répondre aux besoins de tous les enfants

	Fréquence	Pourcentage
Questionnaire sur les étapes du développement par l'entremise du Centre de développement de l'enfant	19	65,5 %
Programme « À manipuler avec soin » par l'entremise du Centre de développement de l'enfant	21	72,4 %
Programme « Partners for Children »	10	34,5 %
Programme « Familles en santé »	5	17,2 %
Collège du Yukon	21	72,4 %
Association des garderies du Yukon	8	27,6 %
Aucune des réponses ci-dessus	1	3,4 %

Tableau 50 : Participation du personnel à des ateliers ou à des conférences de perfectionnement professionnel données par l'un des organismes suivants au cours des trois dernières années

	Fréquence	Pourcentage
Association des garderies du Yukon	18	62,1 %
Centre de développement de l'enfant	14	48,3 %
Aucune de ces réponses	4	13,8 %

Tableau 51 : Répondants déclarant que les ateliers ou conférences de perfectionnement professionnel ont été bénéfiques pour leur garderie

	Fréquence	Pourcentage
Oui	22	88,0 %
Non	2	8,0 %
Sans réponse	1	4,0 %
Total	25	100 %

Tableau 52 : Obstacles empêchant les employés de se former davantage en éducation de la petite enfance

	Fréquence	Pourcentage
Raisons financières	20	69,0 %
Contraintes de temps	21	72,4 %
Accès à la formation difficile	7	24,1 %
Langue utilisée dans le cadre de la formation	5	17,2 %
Manque d'intérêt	5	17,2 %
Aucune des réponses ci-dessus	4	13,8 %

Tableau 53 : Participation du personnel à l'élaboration de programmes ou propositions faites par les employés en vue d'améliorer les services

	Fréquence	Pourcentage
Oui	26	89,7 %
Non	3	10,3 %
Total	29	100 %

Tableau 54 : Degré d'importance accordé aux facteurs ci-dessous pour offrir l'environnement le plus favorable possible au développement des enfants

Salaire du personnel	Fréquence	Pourcentage
4	5	17,2 %
5 – Très important	24	82,8 %
Total	29	100 %

Avantages sociaux du personnel	Fréquence	Pourcentage
3 – Neutre	1	3,4 %
4	8	27,6 %
5 – Très important	20	69,0 %
Total	29	100 %

Possibilités de formation pour le personnel	Fréquence	Pourcentage
2	1	3,4 %
3 – Neutre	1	3,4 %
4	7	24,1 %
5 – Très important	20	69,0 %
Total	29	100 %

Formation du personnel sur la prise en charge d'enfants au niveau de développement varié	Fréquence	Pourcentage
3 – Neutre	1	3,4 %
4	9	31,0 %
5 – Très important	19	65,5 %
Total	29	100 %

Charge administrative	Fréquence	Pourcentage
1 – Pas important du tout	2	6,9 %
3 – Neutre	8	27,6 %
4	6	20,7 %
5 – Très important	13	44,8 %
Total	29	100 %

Programme de subvention pour frais de garde d'enfants du gouvernement du Yukon	Fréquence	Pourcentage
1 – Pas important du tout	2	6,9 %
3 – Neutre	2	6,9 %
4	8	27,6 %
5 – Très important	17	58,6 %
Total	29	100 %

Changements aux politiques, règles et lignes directrices relatives aux services de garde d'enfants		
	Fréquence	Pourcentage
3 – Neutre	7	24,1 %
4	8	27,6 %
5 – Très important	13	44,8 %
Sans réponse	1	3,4 %
Total	29	100 %

Changements dans la désignation des niveaux professionnels		
	Fréquence	Pourcentage
2	2	6,9 %
3 – Neutre	7	24,1 %
4	5	17,2 %
5 – Très important	15	51,7 %
Total	29	100 %

Participation parentale		
	Fréquence	Pourcentage
1 – Pas important du tout	1	3,4 %
3 – Neutre	8	27,6 %
4	4	13,8 %
5 – Très important	16	55,2 %
Total	29	100 %

Comment pouvons-nous modifier les règles et les lignes directrices actuelles concernant les services de garde d'enfants pour qu'elles vous orientent suffisamment dans l'exploitation de votre service de garde?

Comment pouvons-nous modifier le financement (p. ex. subvention directe de fonctionnement, subventions pour les frais de garde d'enfants ou autres formes de financement) pour mieux soutenir les services de garde d'enfants? Soyez le plus précis possible.

Veuillez indiquer ci-dessous ce qui pourrait, à votre avis, améliorer les programmes de la petite enfance au Yukon. Quelle orientation devraient prendre les programmes d'apprentissage et de

garde des jeunes enfants, selon vous? À quoi ressembleront-ils ou devraient-ils ressembler dans cinq ans?

Niveau de certification à titre de travailleur des services à l'enfance au Yukon

Les éducateurs en garderie se répartissent selon cinq niveaux professionnels :

Niveau 1 Un cours de 60 heures, ou l'équivalent, portant sur le développement de la petite enfance

Niveau 1A Au moins 45 heures de cours du volet Santé
Au moins 60 heures de cours du volet Développement des enfants
Au moins 45 heures de cours du volet Pratique professionnelle –
Apprentissage précoce et garde d'enfants
Au moins 45 heures de cours du volet Méthodes
Au moins 135 heures de cours du volet Stage pratique (un stage pratique, un séminaire)

Niveau 2 Au moins 45 heures de cours du volet Santé
Au moins 60 heures de cours du volet Développement des enfants
Au moins 45 heures de cours du volet Pratique professionnelle –
Apprentissage précoce et garde d'enfants
Au moins 90 heures de cours du volet Développement des enfants
Au moins 135 heures de cours du volet Stage pratique (un stage pratique, un séminaire)

Niveau 2A Au moins 90 heures de cours du volet Santé
Au moins 135 heures de cours du volet Développement des enfants
Au moins 90 heures de cours du volet Pratique professionnelle –
Apprentissage précoce et garde d'enfants
Au moins 135 heures de cours du volet Méthodes

Au moins 645 heures de cours du volet Stage pratique (un stage pratique, un séminaire)

Niveau 3

Au moins 135 heures de cours du volet Santé

Au moins 225 heures de cours du volet Développement des enfants

Au moins 135 heures de cours du volet Pratique professionnelle –
Apprentissage précoce et garde d'enfants

Au moins 180 heures de cours du volet Méthodes

Au moins 900 heures de cours du volet Stage pratique (un stage pratique, un séminaire)

Au moins 45 heures de cours du volet Anglais

Pour obtenir l'attestation d'éducateur en garderie, niveau 3, les demandeurs doivent avoir suivi intégralement un programme de deux ans menant à l'obtention d'un diplôme en apprentissage précoce et garde d'enfants ou en développement de la petite enfance.

Tableau 54 : Subventions sur le salaire horaire des EPE				
Niveau professionnel des travailleurs de la petite enfance du Yukon	Ancien taux horaire dans la région de Whitehorse	Nouveau taux horaire dans la région de Whitehorse	Ancien taux horaire ailleurs au Yukon	Nouveau taux horaire ailleurs au Yukon
Niveau 0	Sans objet	Sans objet	Sans objet	1,85 \$
Niveau 1	1,85 \$	2,12 \$	1,85 \$	2,49 \$
Niveau 1A	3,50 \$	4,01 \$	3,50 \$	4,71 \$
Niveau 2	4,75 \$	5,44 \$	4,75 \$	6,39 \$
Niveau 2A	6,95 \$	7,96 \$	6,95 \$	9,35 \$
Niveau 3	9,00 \$	10,31 \$	9,00 \$	12,11 \$

Programmes et partenaires communautaires

- Le questionnaire Étapes de développement est un outil qui peut être rempli par les parents ou les professionnels pour suivre les étapes de développement et détecter les retards ou autres problèmes chez l'enfant avant qu'il commence l'école.
- Fondé sur des données probantes, le programme « À manipuler avec soin » est offert par le Centre de développement de l'enfant et s'adresse aux parents et de jeunes enfants et aux personnes qui en ont la charge. Il fait la promotion du

mieux-être et d'une bonne santé mentale par des activités et des discussions interactives et pratiques.

- Le programme « Partners for Children » est un organisme qui offre du soutien aux aidants et aux parents et aux personnes qui s'occupent des enfants.
- « Familles en santé » est un programme qui offre du soutien aux familles qui attendent un bébé, depuis la période prénatale jusqu'à l'entrée à l'école.
- L'Association des garderies du Yukon défend les intérêts des jeunes enfants et offre du perfectionnement professionnel.
- Le Collège du Yukon offre des cours et des programmes spécialisés en apprentissage et garde des jeunes enfants.